

Session de décembre 2015

Remise du prix Sakharov

Mercredi 16 décembre, le Parlement européen a remis le prix Sakharov "pour la liberté de l'esprit" au blogueur saoudien Raif Badawi. Ce défenseur de la liberté de pensée et d'expression en Arabie Saoudite a été condamné à 10 ans de prison et à 1000 coups de fouet pour avoir publié sur son blog des propos jugés blasphématoires. Étant toujours emprisonné, c'est son épouse, Ensaf Haidar, qui l'a représenté à Strasbourg.

Au cours de cette cérémonie très émouvante, elle a souligné que "le seul crime de Raif Badawi est d'être une voix libre".

À travers ce prix, le Parlement européen adresse un message fort en faveur de la liberté d'expression et de tous ceux qui ont le courage de faire entendre leur voix en refusant la barbarie.

Accord sur le règlement protection des données personnelles

Après plusieurs années de négociations, un accord a enfin été trouvé avec la Commission européenne et les États membres sur le règlement sur la protection des données personnelles en ligne. Cet accord était primordial à mes yeux pour adapter enfin les règles européennes à l'ère de l'Internet grand public et des géants du Web, en renforçant la protection des citoyens. Je me félicite par ailleurs que l'accord trouvé soit équilibré. Il permettra en effet à l'avenir aux citoyens européens de mieux contrôler leurs données personnelles en entérinant par exemple le principe du "droit à l'oubli" et soumettra les entreprises enfreignant cette protection à des amendes pouvant aller jusqu'à 4% de leur chiffre d'affaire mondial. D'autre part, les entreprises bénéficieront désormais d'un cadre clair et homogène et les PME verront certaines de leurs procédures simplifiées. Cet accord va désormais devoir être ratifié par le Parlement européen dans les mois qui viennent et rentrera en vigueur dans les deux ans.